

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

70-028

Commune
de ROYAN

OBJET :

TARIFS ET ABONNEMENTS
DES DROITS DE PLACE
POUR LA FOIRE MENSUELLE
4eme JEUDI

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 20



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal du 13 décembre 1968 avait voté les
nouveaux tarifs pour les marchands forains .

A la suite de difficultés d'application de la part de
ces utilisateurs, la commission du commerce a été amenée
à réexaminer ce problème et a proposé les tarifs suivants,
qui ont reçu l'agrément du Syndicat des marchands forains:

- POUR LES ABONNES: par mètre linéaire 1 F pendant 12 mois,
soit 12 frs annuels payables par trimestre et d'avance .

- POUR LES NON-ABONNES: par mètre linéaire 1 F pour 10 mois
" " 3 F pour 2 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la commission du commerce du 10 mars 1970

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs suivants pour les marchands forains
venant à ROYAN à la foire mensuelle du 4eme jeudi.

./.

- pour les abonnés : par mètre linéaire : 1 F pendant 12 mois
soit 12 FR annuels payables par trimestre
et d'avance .

- pour les non-abonnés: par mètre linéaire 1 F pour 10 mois
" " 3 frs pour 2 mois (saison)

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 20 AVR. 1970
Le Sous-Prefet,

[Handwritten signature]